



Répartitions charges fenêtres de toit partie privative

Par **mat15**, le **13/04/2012** à **18:12**

Bonjour, suite à une rénovation de toiture complète et pour question de garantie décennale, le syndic professionnel demande à tous les copropriétaires de payer suivant leurs millièmes la pose de nouvelles fenêtres de toit pour un appartement privatifs donc non accessible aux autres copropriétaires. Les frais de ces changements de fenêtres ne doivent-ils pas revenir aux propriétaires de ce lot à usage exclusif? Sinon peut-on avoir le choix du modèle et dont du prix sur le devis de l'entrepreneur pour le vote de l'AG extraordinaire le syndic doit-il nous informer sur les différents possibilités de répartitions de charges si elles existent?